

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2296>



Cécile Ropiteaux : Droits des femmes, pour un 8 mars dynamique

- FSU - CDFN - CDFN 2016-2017 - CDFN Janvier 2017 -



Date de mise en ligne : vendredi 20 janvier 2017

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

A partir du 7 novembre, à 16h34, et jusqu'au 31 décembre, les femmes, en France, ont travaillé gratuitement. En effet, compte tenu des inégalités de salaires, si les femmes étaient payées au même taux horaire que les hommes, elles s'arrêteraient à cette date.

Certes, le 7 novembre n'a pas donné lieu à des mobilisations massives, comme en Islande où de nombreuses femmes quittent réellement leur travail, mais cette journée a eu un écho médiatique certain. Des initiatives, parfois mixtes, se sont déroulées sur certains lieux de travail. Les associations féministes ont organisé des rassemblements dans plusieurs villes, lieux d'échanges et d'expressions multiples. La prise de conscience des inégalités salariales a fait un pas en avant ce jour-là, notamment chez des jeunes femmes qui n'y étaient pas forcément sensibilisées.

Le travail des organisations syndicales sur ces questions est aussi mis en lumière, celui de la CGT et de Solidaires en particulier, avec différentes campagnes comme le #viedemère. Ce combat, la FSU le porte aussi, cela avait été largement exprimé lors du congrès du Mans.

Dans la Fonction publique il a fallu déconstruire les idées fausses.

Non, tout n'est pas résolu par l'égalité formelle liée au statut, aux grilles de rémunération et aux concours. Nous l'avons mis en évidence, notamment dans la mobilisation contre la réforme des retraites en 2010, ou en pointant les différences de carrière, qui entraînent des inégalités salariales pénalisant les femmes. Il faut continuer à identifier et expliquer les écarts de salaires dans nos différents champs professionnels. La Fonction publique a juste 30 ans de retard sur le secteur privé en matière d'égalité professionnelle...

A l'invitation de la CGT, un arc unitaire se construit, rassemblant organisations syndicales et associations féministes, pour faire du 8 mars 2017, journée internationale de lutte des femmes, une journée de mobilisations interprofessionnelles : initiatives diverses, manifestations, grèves pour les droits des femmes.

La FSU doit s'engager pleinement dans ce mouvement, nationalement et dans les départements, **appeler à la grève le 8 mars**. Même si la campagne prévoit des modes d'action variés, afin d'impliquer le plus de monde possible, c'est bien la grève de toutes et tous qui sera mise en avant.

La FSU doit aussi participer à la marche du 21 janvier, en solidarité avec les féministes états-uniennes qui organisent une marche pour les droits des femmes à Washington, au lendemain de l'investiture de Donald Trump. D'ores et déjà cette initiative se décline dans de nombreuses villes, comme Berlin, Londres, Bruxelles, Amsterdam... et en France : Paris, Bordeaux, Nantes, Montpellier...

Parce que défendre les droits des femmes dans un pays où ils sont attaqués, c'est défendre les droits des femmes dans le monde entier. En matière de luttes des femmes, la solidarité internationale n'est pas un vain mot, elle se manifeste dans la rue régulièrement.

En Argentine, dans la foulée des manifestations du 25 novembre contre les violences faites aux femmes, a été lancé un appel à une grève mondiale des femmes le 8 mars, repris par des organisations féministes dans de nombreux pays, sur tous les continents. La mobilisation française s'inscrit donc dans une dynamique internationale.

En France il est d'autant plus important de montrer notre engagement pour la grève du 8 mars que nous sommes face à l'imposture féministe du FN, parallèlement à son imposture sociale. Marine Le Pen s'érige en défenseuse des femmes, parce que leur vote est un enjeu important, capable de faire basculer le résultat d'une élection. On l'a vu en Autriche, où ce sont surtout elles qui ont fait barrage à l'extrême droite. Mais le FN ne propose aucune mesure concrète pour l'égalité salariale ou l'emploi des femmes. Or, les droits des femmes progressent quand des revendications concrètes et opérantes sont portées par des mobilisations. C'est ainsi que le mouvement social pourra se démarquer nettement.